

21 JUIN 2026

ARS OCCITANIE

Délégation Départementale Haute-Garonne

12 JUIN 2026

ARS OCCITANIE
Délégation Départementale Haute-Garonne

**ARRETE PORTANT REPRESENTATION DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
(CTMR) A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY
DE CONCOURS**

LE PRESIDENT DU CTMR:

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2024 approuvant la mise à disposition de Madame Nadège GRILLE, agent de la Mairie de Toulouse en tant que Directrice Générale du CTMR

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président du CTMR donne mandat permanent à Madame Nadège GRILLE, Directrice Générale du CTMR, pour le représenter en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours.

Article 2 : Madame Nadège GRILLE, Directrice Générale du CTMR est autorisée à signer tous les documents relatifs à son mandat de représentation : convocation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), convocation du jury de concours, arrêté de désignant les membres du jury, procès-verbaux de réunions et tous les courriers y étant relatifs.

Article 3 : Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée et de son affichage pour les tiers.

Article 5 : La Directrice Générale du CTMR et le Responsable du Service de Gestion Comptable de Toulouse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est :

- Transmis au représentant de l'Etat, 12 JUIN 2026
- Affiché au siège du CTMR, 12 JUIN 2026
- Notifié à l'intéressée. 12 JUIN 2026

Fait à Toulouse, le 04 juin 2026
Le Président du CTMR,

Jean-Luc MOUDENC

